



Séance publique

1. Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

Approuve le procès-verbal de la séance antérieure

2. Zone de Police Mons/Quévy - Autorisation d'utilisation de caméras mobiles (bodycams, drones, dashcams,...) par les autres Zones de Police Locale du territoire national sur tout le territoire de Quévy

En vertu de l'article 25/4 de la Loi sur la Fonction de Police, il est proposé au Conseil communal d'autoriser les membres du personnel de l'ensemble des Zones de Police Locale du territoire national à utiliser, de manière visible, des caméras mobiles, le cas échéant intelligentes, (bodycams, drones, caméras embarquées, dashcams,...) sur tout le territoire de Quévy lors de renforts, de services d'ordre, de poursuites ou de toutes autres circonstances qui amèneraient les membres du personnel de ces mêmes Zones de Police Locale à intervenir sur le territoire de Quévy et ce, moyennant le strict respect des prescrits légaux en la matière.

3. Instruction publique - Ecoles communales - Fusion par absorption du "Groupe Scolaire Communal de Quévy 2" par le "Groupe Scolaire Communal de Quévy 1"

Il est proposé au Conseil communal d'approuver la fusion par absorption des deux écoles (Groupe Scolaire Communal de Quévy 1 et Groupe Scolaire Communal de Quévy 2) à partir de l'année scolaire 2023-2024.

4. IMIO scl - Assemblée générale ordinaire - 23 mai 2023

AGO Imio - Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes 2022 et du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes

5. UVCW - Assemblée générale annuelle et colloque « Blues des Elus » - Mardi 23 mai 2023

UVCW - Assemblée générale annuelle et d'un colloque 'Blues des Elus',
mardi 23 mai 2023, dans les locaux de La Bourse, Place d'Armes, 5000 Namur;
08 H 30 Accueil-café
09 H 00 Assemblée générale



- Rapport d'activités – Coup d'œil sur l'année communale 2022, par Maxime DAYE, Président
- Approbation des comptes 2022 et du rapport de gestion - Présentation
- Rapport du Commissaire (par Jean NICOLET, CDP NB&C°, Réviseur d'entreprises)
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire Budget 2023
- Remplacement d'Administrateurs Erratum
- Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 juin 2022
- Modifications statutaires
- 10 H 00 Pause-café
- 10 H 30 Colloque « Blues des Elus » Accueil, par Michèle BOVERIE, Secrétaire générale
- Présentation des résultats de l'enquête, par Maxime DAYE, Président, et Sacha DUMOULIN, DEDICATED, Institut de Sondage
- Table ronde 1 « Réseaux sociaux, problèmes et solutions »
- Table ronde 2 « Une citoyenneté active pour une démocratie locale revivifiée »
- 13 H 30 Cocktail dînatoire

6. Intercommunale Logipôle - Désignation des représentants communaux

Il est proposé au Conseil communal de désigner les représentants communaux à l'assemblée générale de l'Intercommunale Logipôle.

7. Clôture provision de trésorerie - Didier Clément - Prise d'acte

Il est observé que des provisions de caisse ont été octroyées pour des raisons historique mais qu'actuellement, les caisses n'ont plus raison d'être.

Le Service des Finances constate un retour de caisse de 27,90€ et 15 timbres

8. Clôture provision de trésorerie - Stéphane Frerotte - Prise d'acte

Il est observé que des provisions de caisse ont été octroyées pour des raisons historique mais qu'actuellement, les caisses n'ont plus raison d'être.

Le Service des Finances constate un retour de caisse de 85,37€ et 76 timbres toutes valeurs confondues.

D'après les justificatifs, nous devons recevoir un montant de 28€ en recettes et nous obtenons un boni de 7.37€

9. Clôture provision de trésorerie - Julie Demoustier - Prise d'acte

Il est observé que des provisions de caisse ont été octroyées pour des raisons historique mais qu'actuellement, les caisses n'ont plus raison d'être.

Le Service des Finances constate un retour de caisse de 433,86€.

Se basant sur la dernière vérification des caisses :

1.213,86€ - les 780,00€ remis aux finances le 11/04/2019 = 433,86€

10. Douzième provisoire pour mai 2023 - Approbation

Les conseillers communaux vont voter l'application des douzièmes provisoires au vu du fait que la commune de Quévy ne disposera pas d'un budget 2023 exécutif au 1er mai 2023.

Ce douzième sera basé sur le budget 2023 car le budget 2023 a été approuvé par le Conseil Communal en date du 30/03/2023.

Certaines dérogations seront votées, via l'art.60 du règlement général de la comptabilité communale, pour la permission d'engager des dépenses au-delà des douzièmes provisoires.

11. Comptabilité communale – Redevance communale pour la location et l'utilisation des salles communales ou locaux communaux – Règlement fiscal- Exercice 2023 à 2025 inclus

Il est proposé au Conseil communal d'établir pour les exercices 2023 à 2025 inclus, une redevance communale pour la location et l'utilisation des salles communales ou locaux communaux.



12. Comptabilité communale - Notification des arrêtés du Gouvernement wallon concernant les taxes et redevances

Il est proposé au Conseil communal de prendre acte des arrêtés du Gouvernement wallon concernant les taxes et redevances.

13. Comptabilité communale - Prorogation du délai de tutelle de traitement des comptes 2022 des fabriques d'église d'Havay et Givry

Il est proposé au Conseil communal de proroger de 20 jours calendrier, le délai initial de 40 jours impartis pour instruire les dossiers des comptes 2022 des Fabriques d'église d'Havay et Givry afin de pouvoir rendre l'avis de tutelle.

14. VOIRIE - Dénomination - Nouvelle voirie créée entre la rue de Pâturages et la rue de la Vallière à 7041 Givry - Décision à prendre

Un permis d'urbanisation a été accordé par le Collège communal en date du 26 juillet 2021 afin d'urbaniser des biens sis rue de Pâturages et rue de la Vallière, cadastrés (4ème Division - ex Givry), section D n°446E4 et 447G.

Ce permis engendre une création de voirie, approuvée par le Conseil communal en séance du 25 février 2021.

Suite à ces décisions, il convient de procéder à la dénomination de cette voirie, compétence du Conseil communal.

Le Collège a proposé la dénomination suivante: rue du Ruisseau, en référence à l'étymologie du nom du village de Givry.

La section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectique a approuvé cette dénomination.

Il appartient dorénavant au Conseil communal de procéder à la dénomination définitive de cette nouvelle voirie.

15. PIC-PIMACI 2022-2024 - Missions d'auteur de projet, de gestionnaire de chantier et de coordinateur sécurité-santé (projet et réalisation) - Approbation des conditions et du mode de passation

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier des charges N° 2023684 et le montant estimé du marché "PIC-PIMACI 2022-2024 - Missions d'auteur de projet, de gestionnaire de chantier et de coordinateur sécurité-santé (projet et réalisation)", établis par la Cellule Marchés publics.

Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Le montant estimé s'élève à 49.586,76 € HTVA (60.000,00 € TVAC).

16. Patrimoine communal - rue Verte à 7041 Quévy - Division 3 (ex Havay) section D n°669 L et 669K - Cession - Décision à prendre

L'étude du Notaire Edmond Charles Bouttiau nous a informé être chargé de la vente de l'habitation sise rue Verte n° 21 à 7041 Quévy.

L'étude nous a informé qu'une partie de cette habitation est construite sur les parcelles cadastrées division 3 (ex Havay) section D n° 669 L et 669K, propriétés de l'administration communale.

Après avoir consulté le SPF Finances - AGPD - Sécurité Juridique, nous avons eu confirmation que ces parcelles appartiennent bien à la commune de Quévy depuis plus de 30 ans.

Les parcelles étant construites et constituant une partie de l'habitation des vendeurs (extension approuvée par permis de bâtir délivré par le Collège échevinal le 20 juin 1985), il est proposé de procéder à la vente à titre gracieux (cession) de celles-ci.

17. Patrimoine communal - rue de l'Abreuvoir à 7041 Quévy - Division 3 (ex Havay) section D n°597 X -



Approbation du principe de vente - Décision à prendre

En séance du 27 mai 2021, le Conseil communal a procédé au déclassement des bâtiments sis rue de l'Abreuvoir 1 A, 1B et 1C à 7041 Quévy, cadastrés division 3 (ex Havay) section D n° 597 b2, n°597c2 et n°597d2 et a approuvé le principe de vendre, de gré à gré (au plus offrant) des parcelles pour un montant de minimum 150.000 euros.

Une offre d'achat a été réceptionnée et validée par le Conseil communal au montant de 150.000 euros. Cette offre était conditionnée à la possibilité d'aménager des espaces de stationnement face aux bâtiments.

Suite à des discussions avec la cellule Cadre de Vie, l'acheteur a souhaité, par l'intermédiaire du Notaire Bouttiau, nous transmettre une offre d'achat des terrains situés face aux bâtiments.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ce terrain, il convient que le Conseil puisse se prononcer sur le principe de cette vente, conformément aux dispositions de la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux.

18. Instruction publique - 2ème appel à candidats - Directeur/trice d'école fondamentale - G.S.C.Q.2

Il est proposé au Conseil communal de lancer un deuxième appel à candidats (appel mixte) au poste de direction du G.S.C.Q.2 suite aux résultats du premier appel.

19. Stages récréatifs Quévy Extra'S

Il est proposé au Conseil communal de fixer la participation financière pour l'inscription des enfants aux stages récréatifs Quévy Extra'S.

20. Modification du règlement général sur la police de la circulation routière - Organisation de la circulation et du stationnement sur la place d'Aulnois

Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'organisation de la circulation et du stationnement de la Place d'Aulnois.

